



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2021

Le Vingt-Deux Septembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 13 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Demande au titre du Fonds de Concours d'Investissement exceptionnel d'Alès Agglomération – Rue des Ecoles

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Madame BALDIT, Adjointe au Maire, rappelle la décision prise en séance du conseil municipal du 4 novembre dernier au sujet de l'enveloppe exceptionnelle du Fonds de Concours d'Investissement pour le projet de la Rue des Ecoles. L'EPCI a voté une enveloppe de 30 000 €.

Madame BALDIT propose de délibérer pour l'intervention du Fonds de Concours d'Investissement d'Alès Agglomération à hauteur de cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard


Patrick MALAVIEILLE



Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2021

Le Vingt-Deux Septembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 13 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Autorisation à Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre du contrat territorial 2022 et d'Alès Agglomération pour l'aménagement du théâtre de Verdure

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, ~~JOUVE Rosemonde~~, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Madame BALDIT, Adjointe au Maire, revient sur le projet d'aménagement du théâtre de verdure. Le montant total prévisionnel des travaux réévalué s'élève à 568 289 € HT, maîtrise d'œuvre comprise. Madame BALDIT propose de solliciter l'intervention du Département, dans le cadre du contrat territorial 2022, à hauteur du 105 000 €. Elle propose également de donner un accord de principe pour déposer une demande au titre du Fonds de Concours d'Investissement 2022 d'Alès Agglomération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les deux demandes de subventions ci-dessus énoncées et à signer l'ensemble des documents qui leurs seront relatifs.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Patrick MALAVIEILLE

Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210922-220821-02-DE
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2021

Le Vingt-Deux Septembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 13 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Attribution de subventions

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Madame BALDIT, Adjointe au Maire, propose l'attribution de subventions aux structures suivantes :

Aide à l'organisation de manifestations

Associations des Amis du Musée du Mineurs	500 €
Amicale Cycliste Grand'Combienne	150 €

Contribution de la commune

VOST	Programmation de Charbon Ardent	13 000 €
Nature habitée	Réalisation d'une fresque à Trescol	1 200 € (chantier éducatif)
Collège Léo Larguier	Participation aux voyages scolaires	540 € (18 élèves)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à verser les attributions ci-dessus énoncées.

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Als Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210922-220821-03-DE
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2021

Le Vingt-Deux Septembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 13 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Participation à la réfection de façades

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUIX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Madame Laurence BALDIT, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée délibérante, qu'au cours de la séance du 17 février 2016, un cahier des charges a été validé fixant les modalités d'attribution des subventions.

Madame BALDIT ajoute que la communauté d'Alès Agglomération participe également, de son côté, aux frais de rénovation.

Madame BALDIT indique que Madame LAURENT Sandra, 1 Chemin de la Pinède, a déposé une demande pour une rénovation en peinture. Elle propose de participer à ces frais, dans la limite des 100 m² soit à hauteur de 762 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'attribution de cette subvention prévue dans le cadre de la participation de la commune aux travaux de rénovations de façades par les particuliers.

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard



Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210922-22082-04-DE
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2021

Le Vingt-Deux Septembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 13 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Extension du Columbarium

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUX Ludovic, LHAONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur Norbert JOUVERT, Adjoint au Maire, rappelle que la commune, par décision du 24 février 2015, a validé la création d'une stèle « Columbarium » de 12 cases et un jardin du souvenir. La commune est de plus en plus sollicitée pour l'acquisition d'une sépulture de ce type.

Monsieur JOUVERT, au regard de ces éléments, propose une extension par 24 cases de la stèle existantes. Une consultation a été organisée. L'entreprise la mieux-disante sera retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'extension du columbarium et autorise Monsieur le Maire à signer les documents qui seront relatifs à cette décision.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Als Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2021

Le Vingt-Deux Septembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 13 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Lancement des études par le SMEG pour les travaux de mise en discrétion « Impasse des Jardins » - Création d'un réseau LED coordonné

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : LA GRAND COMBE

Projet : Création d'un réseau LED coordonné Impasse des Jardins

N° opération : 21 – EPC - 29

Evaluation approximative des travaux 24 500 € HT

Coût prévisionnel des études : 294 € HT

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet, d'un montant estimé à 294 € en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.



Ville de la Grand'Combe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1 – Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative
- 2 – Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet
- 3 – S'engage à verser sa participation aux études estimée à 294 € en cas de renoncement au projet du fait de la commune
- 4- Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Als Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard



Patrick MALAVIEILLE

Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2021

Le Vingt-Deux Septembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 13 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Lancement des études par le SMEG pour les travaux de mise en discrétion « Impasse des Jardins » - Dissimulation

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : LA GRAND COMBE

Projet : Dissimulation – Impasse des Jardins

N° opération : 21 – DIS -47

Evaluation approximative des travaux 128 000 € HT

Coût prévisionnel des études : 1 280 € HT

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet, d'un montant estimé à 1 280 € en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.



Ville de la Grand'Combe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1 – Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative
- 2 – Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet
- 3 – S'engage à verser sa participation aux études estimée à 1 280 € en cas de renoncement au projet du fait de la commune
- 4- Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**



Patrick MALAVIEILLE

Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2021

Le Vingt-Deux Septembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 13 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Lancement des études par le SMEG pour les travaux de mise en discrétion « Impasse des Jardins » - Tél Coordonné

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : LA GRAND COMBE

Projet : Tél coordonné – Impasse des Jardins

N° opération : 21 – TEL - 28

Evaluation approximative des travaux 30 500 € HT

Coût prévisionnel des études : 244 € HT

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet, d'un montant estimé à 244 € en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.



Ville de la Grand'Combe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1 – Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative
- 2 – Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet
- 3 – S'engage à verser sa participation aux études estimée à 244 € en cas de renoncement au projet du fait de la commune
- 4- Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**



Patrick Malavieille
Patrick MALAVIEILLE

Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2021

Le Vingt-Deux Septembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 13 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre 1^{ère} tranche – avenue Nelson MANDELA

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, BOUIX Ludovic, LAHONDES Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUIX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, revient sur le projet de développement de la zone industrielle et notamment le projet « Pise 2030 ».

Il propose que la commune soit accompagnée pour la première tranche de ce projet qui consiste en l'aménagement de l'avenue Nelson MANDELA et de la passerelle conduisant aux Salles du Gardon.

Monsieur PEREZ demande d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre et à signer les pièces relatives à cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE



Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2021

Le Vingt-Deux Septembre de l'An Deux Mille Vingt Un
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 13 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Signature du marché relatif à la consultation « aménagement du théâtre de verdure.

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, ~~JOUVE Rosemonde~~, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUIX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, revient sur la décision prise au cours de la séance du 25 mai 2021 de lancer une consultation pour le projet d'aménagement du théâtre de verdure. Il indique qu'une consultation a été réalisée avec une remise des offres au 7 septembre dernier. Elle portait sur les 4 lots suivants :

- Lot 1 : Voirie
- Lot 2 : Réseaux humides
- Lot 3 : Réseaux secs
- Lot 4 : Espaces Verts

Monsieur PEREZ ajoute qu'au total 7 entreprises se sont positionnées pour cette consultation et que les offres ont été transmises au maître d'œuvre pour étude et analyse. Monsieur PEREZ propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats retenus par le maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette consultation.

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MALAVIEILLE

Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2021

Le Vingt-Deux Septembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 13 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Modification du temps de travail

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, ~~JOUVE Rosemonde~~, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire fait part de l'augmentation du volume de travail au sein du service « entretien ». De ce fait, il convient de modifier la durée de service de l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de porter la durée hebdomadaire de l'emploi en question, au de 28 /35^{ème} à 31h30/35^{ème} et ce, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Monsieur le Maire ajoute que le tableau des emplois sera modifié en conséquence et les crédits seront inscrits au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard



Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2021

Le Vingt-Deux Septembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 13 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Motion contre la dissolution du régime de la Sécurité Sociale Minière et de son offre de santé – FILIERIS -

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, ~~JOUVE Rosemonde~~, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUIX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire propose le vote de la motion suivante contre la dissolution du régime de la Sécurité Sociale Minière et de son offre de santé – FILIERIS –

. « Les fédérations de mineurs CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE/CGC, réunies le jeudi 1^{er} juillet 2021 dénoncent les déclarations du Directeur Adjoint de la Sécurité Sociale faites lors du CA de la CANSSM, le mardi 29 juin 2021. Il y précisait qu'il n'y aurait pas une nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion (COG), mais simplement une prolongation de trois ans de la COG. Cette annonce correspond à un démantèlement complet de la CANSSM et de son offre de santé FILIERIS.

Ces funestes déclarations, les Fédérations de mineurs les condamnent fermement : elles sont faites par la Direction de la Sécurité Sociale (D.S.S.) sans qu'aucun processus de négociation n'ait été conduit au préalable, entre les tutelles ministérielles et l'ensemble des fédérations de mineurs, représentantes légitimes des affiliés.

Les fédérations de mineurs CFDT, CGT, FO, CFTC, CFE/CGC, unanimes, rejettent ces orientations lourdes de conséquences et d'incertitudes tant pour la garantie, le contrôle et le suivi des droits des mineurs que pour le ~~devenir de l'offre de santé mais aussi pour~~



Ville de la Grand'Combe

l'avenir et l'emploi des 5 000 salariés.

Pendant cette crise sanitaire qui a frappé durement les plus isolées, FILIERIS avec ses structures et ses personnels ont joué un rôle de premier plan dans ces zones qui seraient, sans leurs présences, de véritables déserts médicaux.

Aujourd'hui FILIERIS est un acteur de la santé incontournable, reconnu par tous, ancré dans ses territoires, qui s'insère de plus en plus dans un maillage d'opérateurs de santé au service de toutes les populations. FILIERIS prend en charge 72 % des populations d'autres régimes.

Les Fédérations de mineurs FO, CFTC, CFE/CGC, CFDT, CGT et les personnels, estiment qu'il est indispensable de pérenniser l'offre de santé FILIERIS, qu'il est primordial de préserver la complémentarité de ses structures de soins, et surtout de ne pas la démanteler car il est essentiel de continuer à garantir une prise en charge médico-sociale coordonnée des patients qui viennent dans ses structures.

Les Fédérations de mineurs CFTC, CFDT, CGT, FO, CFE/CGC réaffirment la nécessité de conforter l'unicité du régime et sa caisse nationale qui garantit les missions de sécurité sociale, qui assure tous les droits particuliers des mineurs, contrôle avec son Conseil d'Administration, les mandats de gestion confiés pour ordre et pour compte à la CDC/retraite des mines, à la caisse nationale d'assurance maladie et à l'ANGDM.

En conséquence, les cinq fédérations de mineurs CFE/CGC, CGT, FO, CFDT, CFTC, demandent solennellement que soit élaborée dans la concertation, une nouvelle COG de 4 ans qui permette dans la sérénité de poursuivre la consolidation de l'offre de santé FILIERIS tout en maintenant son unicité, dans le respect de tous les engagements pris et du contrat social passé entre l'Etat et la corporation minière.

Elles interpellent le ministre de la Santé, Monsieur VERAN en lui demandant de stopper immédiatement les mesures annoncées par la DSS afin qu'aucune décision ne soit prise sans qu'une véritable concertation soit engagée sur les orientations à même de garantir et de pérenniser la caisse de sécurité sociale dans les mines, l'offre de santé FILIERIS, les emplois au service de l'intérêt général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de soutenir les revendications des fédérations de mineurs CGT, FO, CFDT, CDTC, CFE/CGC et demande à Monsieur le Maire d'intervenir auprès du gouvernement ».

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MAILLET



Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2021

Le Vingt-Deux Septembre de l'An Deux Mille Vingt Un

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le 13 Septembre 2021 étant réunis au nombre voulu par la loi, à la Maison Commune, dans la Salle Ordinaire de leurs délibérations.

OBJET : Signature convention financière « alimentation des points de défense extérieure contre l'incendie »

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, KUBICA Marc, ~~JOUVE Rosemonde~~, DUMAS Hubert, DUMAS Anne-Claire, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	MALAVIEILLE Patrick
JOUVE Rosemonde	à	BRUN Christian
ABEILLON Céline	à	PEREZ Joseph
AKAN Yavuz	à	KORDJANI Anissa

Absents : Mesdames LHAONDES et BLANCHARD et Monsieur BOUX

Madame MONTENEZ est nommée secrétaire pour toute la séance.

Monsieur le Maire rappelle que la commune gère, sur son territoire, le service public de la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Ce service public est financé par le budget général de la Commune. Le Règlement Départemental DECI impose aux communes le contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) tous les 2 ans

Dans le cadre de cette compétence, en application des dispositions des articles L2225-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la Commune assure l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que l'aménagement et la gestion des points d'eau rendus nécessaires.

Il apparaît que l'approvisionnement des points d'eau de types bouche et poteau d'incendie situés sur le territoire de la Commune est assuré par le service public d'alimentation en eau potable (AEP).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Alès Agglomération est l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Commune. Une première convention a été signée avec Alès Agglomération en date du 25 septembre 2020.

Monsieur le Maire ajoute que la commune, en sa qualité d'usager du service public de l'AEP d'Alès Agglomération, est donc tenue de supporter financièrement le coût de l'eau transportée et consommée sur chaque bouche ou poteau d'incendie situé sur son territoire.



Ville de la Grand'Combe

Or, la mise en place de systèmes de comptage de l'eau consommée sur chaque point d'eau contribuant à la défense extérieure contre l'incendie est source de grandes difficultés techniques et financières.

Monsieur le Maire explique que le sujet a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour du Comité des Maires du 14 septembre dernier. Il ressort de ces discussions l'opportunité de rédiger une nouvelle convention DECI prévoyant le paiement par la commune à la REAAL, d'un montant forfaitaire de 90€/an/poteau ou borne incendie. Cela à compter de l'exercice 2021. Il s'agit d'une participation forfaitaire des communes, compétentes en matière de DECI, pour la fourniture en eau des hydrants.

Monsieur le Maire propose, à cet effet, de signer convention avec Alès Agglomération. Il s'agit d'un document fixant le cadre financier pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MALAVIELLE

Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le